

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 OCTOBRE 2015 A 19H30**

Etaient présents : EVRARD Denis, HUGON Stéphane, MEDIGUE Gilles, BONNOT Joèle, PRESUMEY Alain, BADEY Geneviève, BELLET Mélodie, BION Daniel, BOCQUET Serge, DARLET Christophe, DERNOIS Sophie, DUPUIS Claudette, GENIAUT Richard, GUILLOT Eliane, LEBLOND Jocelyne, PERRAUD Céline, PROT François, STACCHETTI Yvonne

Etait absent : ANCIAUX Jean-Philippe

Serge BOCQUET a été désigné Secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : vote des tarifs 2016 du cimetière.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité. L'ordre du jour est alors développé.

### **1. Approbation du compte rendu du Conseil municipal**

Le compte rendu du Conseil municipal du 16/09/2015 est approuvé avec les précisions suivantes :

- Sophie DERNOIS souhaite que l'on précise le point suivant : dans le cadre des Eurofestives, les comités de jumelage de 4 villes différentes (Châtenoy-le-Royal, Saint-Marcel, Chalon-sur-Saône, Lux) se réunissent : chaque réunion est fixée à la fin d'une réunion et les autres comités ne peuvent s'adapter à la vie politique Luxoise.

- Richard Geniaut demande à ce que les abstentions figurent dans le compte-rendu :

- Claudette DUPUIS s'était abstenue pour le vote de la bourse projet jeune : dans son esprit la bourse aux jeunes ne devait pas servir à ça
- Christophe Darlet et lui-même s'étaient abstenus pour le vote concernant l'éclairage du terrain de foot

- Richard Geniaut fait remarquer que les élus ont le compte rendu du Conseil municipal au moment de la distribution du Flash infos aux administrés dans les boîtes aux lettres. Il propose que ce compte rendu soit diffusé directement aux élus par mail : proposition retenue.

### **2. Informations relatives aux décisions prises par le Maire et/ou le Président de l'Agglomération en vertu de leurs délégations**

(Rapporteur : D. EVRARD)

Le Maire explique que le Président du Grand Chalon n'a pas exercé de droit de préemption sur les parcelles cadastrées :

- section AK n°102, 15 rue Charles Dumoulin
- section AI n°167, 1 route de Lyon

Le Maire donne au Conseil municipal l'information suivante :

- Mme Manon BONNAMOUR a été recrutée en tant qu'animatrice du centre de loisirs, en contrat CDD du 12 octobre 2015 au 31 octobre 2015, à temps complet 35H.
- Mme Marthe MOINE, a effectué un stage BAFA au centre de loisirs durant les vacances de la Toussaint 2015, à ce titre, elle percevra une indemnité de stage de 100 €.

### **3. Compte rendu du Conseil communautaire du 08/10/2015**

(Rapporteur : D. EVRARD)

Le Maire fait part de son mécontentement par rapport à l'attitude et aux propos choquants du Président du Grand Chalon à l'encontre de l'ancienne municipalité concernant la Halle Freyssinet. Il précise qu'il y avait plus de 40 points à l'ordre du jour dont :

- le projet de mutualisation : 6 réunions se sont déroulées + un comité de pilotage + 4 groupes de travail mis en place : avec le recul, les communes du sud sont en avance : les autres n'ont pas

avancé d'un iota. Actuellement, se dessine la réalisation de certaines économies, et certaines dépenses ont été divisées par 2

- au niveau de la médiathèque : seule Lux disposera d'une cédéthèque, cependant les autres communes participeront à l'achat des CD pour étoffer le fond sonore qui sera centralisé à Lux
- Aménagement Saôneor
- Contrat développement urbain : Saôneor, Qualification entrée Sud, Commercialisation du territoire, Numérique image + son
- Le Grand chalon s'est engagé à réduire de 10% sa consommation d'énergie à l'échéance du mandat
- Modernisation de l'Espace des Arts : 9 Millions d'euro, 1 Million pris par la Région, 4 Millions par l'Etat : question de R. Geniaut : quel est le coût de la structure provisoire ? Réponse de F. Prot : sûrement très cher.

#### **4. Recensement de la population 2016 Création de 4 emplois d'agents recenseurs** (Rapporteur : D. EVRARD)

Le Conseil municipal, à la majorité, décide de créer 4 emplois d'agent recenseur non titulaires, pour la période du 21 janvier 2016 au 20 février 2016.

Chaque agent recenseur sera rémunéré sur la base d'un montant forfaitaire de 1 458 € brut.

Les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2016.

Monsieur le Maire est autorisé à prendre les dispositions relatives à la nomination des agents recenseurs.

Vote POUR : 17 / CONTRE : 0 / Abstentions : 1

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les personnes recrutées seront :

- Mme Annick HUGON
- Mme Marie DERNOIS
- M. André SACCHI
- M. Jean-Paul JACQUES

Richard GENIAUT questionne le Maire pour savoir pourquoi ces postes ne sont pas proposés à des demandeurs d'emploi. Claudette DUPUIS, qui a été désignée Coordinatrice communale des opérations de recensement lui répond que ces propositions d'emplois n'avaient pas remporté de succès les années précédentes.

Le Maire apporte les précisions suivantes :

- il s'agit d'un travail très pointu et sérieux
- 80% des salaires sont remboursés par l'Etat
- le montant forfaitaire représente 1 SMIC (151.67 heures effectives de travail pour la période)

Josiane LEBLOND questionne le Maire pour savoir pourquoi la candidature de son mari n'a pas été retenue. Pas de réponse apportée.

#### **5. Approbation du Schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération Le Grand Chalon** (Rapporteur : D. EVRARD)

Ce point est ajourné à une prochaine séance, car la délibération du Grand Chalon n'est pas encore, à ce jour, parvenue dans les communes.

#### **6. Bilan de la journée Eco-citoyenne et du chantier *Nettoyons la nature*** (Rapporteur : C. DARLET)

Le rapporteur fait le bilan des 2 actions menées sur la commune. En avril/mai la première a réuni 50 personnes, en septembre, seulement 25 personnes présentes.

1<sup>er</sup> constat : cela permet un nettoyage de fond : 4 à 5 m<sup>3</sup> de détritiques ont été collectés : vélo, batterie, pneus...

Moins de ramassage au cours de la 2<sup>ème</sup> journée : il y a encore trop de mégots, canettes, papiers, malgré la mise en place des corbeilles.

Christophe DARLET donne rendez-vous en 2016 aux participants, aux absents et aux réfractaires à l'écologie.

Il souligne que les comités de quartiers se sont sentis peut-être un peu moins concernés : Stéphane Hugon propose peut-être de revoir les missions des comités.

Des remerciements sont adressés à Mme Nicole de Laclos pour l'encadrement d'un atelier à l'école et à tous les élus présents.

### **7. Changement de siège social du SIVOM ACCORD**

(Rapporteur : D. EVRARD)

Considérant que pour des raisons administratives il y a lieu d'annuler et de remplacer la délibération prise par le Conseil municipal le 22 avril 2015,

Le Conseil municipal à l'unanimité adopte la modification statutaire du Sivom Accord et autorise le Président du Sivom Accord à signer la convention de mise à disposition de locaux, 7 rue Charles Lemaux à Champforgeuil, par la commune de Champforgeuil.

### **8. Renouvellement du bureau de l'AFR de Lux**

#### **Annule et remplace précédente délibération**

(Rapporteur : D. EVRARD)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que par délibération en date du 15 septembre 2015, le Conseil municipal avait désigné 5 nouveaux membres de l'Association Foncière de Remembrement de Lux (AFR).

Il explique que dans les 5 membres désignés, certains ne sont pas éligibles, car non propriétaires de terrains remembrés.

De plus, après entretiens avec les services de la DDT, il est proposé de porter à 4 le nombre des membres à élire.

Pour rappel, membres désignés par le Président de la Chambre d'Agriculture :

- **M. Bernard BOIREAU** - 5 rue Claude Bernard – 71100 LUX
- **M. Jean-Pierre DICONNE** - rue R. Dodille – 71100 SEVREY
- **M. Emmanuel PROST** – 10 rue de Verdun LUX
- **M Fabien BOIREAU** – 7 chemin de Marnay – 71100 LUX

Le Conseil municipal doit donc désigner 4 autres membres. Il est précisé que le Maire est membre de droit du Bureau de l'AFR.

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

- **M. Denis PROST** – 1 rue de Verdun – 71100 LUX
- **M. Samuel PROST** – 6 Impasse du stade – 71100 LUX
- **M. Antoine DE CAMAS** – 2 rue de Verdun – 71100 LUX
- **M. Alain DICONNE** – 56 rue d'Herne – 71240 SAINT LOUP DE VARENNES

### **9. Adhésion CAUE**

(Rapporteur : D. EVRARD)

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de renouveler l'adhésion au CAUE.

Le rapporteur précise que le CAUE donne des informations aux particuliers, tout comme aux collectivités, quant à la maîtrise de l'énergie (le CAUE a travaillé sur la ZAC de la Perrouze). Il précise qu'il existe un Espace Info Energie à Chalon-sur-Saône et que le CAUE intervient également en milieu scolaire.

### **10. Avis du Conseil municipal projet SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunal)**

(Rapporteur : D. EVRARD)

Point ajourné à une prochaine séance

## **11. Avis du Conseil municipal sur l'abattage du sapin de la cour école primaire** (Rapporteur : D. EVRARD)

Le Maire soumet à l'assemblée le projet d'abattage du sapin situé dans la cour de l'école : pas de coût supplémentaire pour louer une nacelle : on prendra la nacelle réservée pour le remplacement des lampes du terrain d'entraînement de foot et les travaux se feront le même jour par les employés communaux.

A la question du remplacement de l'arbre, il est précisé que celui-ci sera remplacé par une autre essence, plantée ailleurs, selon la politique : 1 arbre coupé = 1 arbre planté.

Avis de principe, qui n'a pas donné lieu à délibération.

## **12. Suivi budgétaire mensuel** (Rapporteur : A. PRESUMEY)

Le rapporteur expose la situation budgétaire de la commune au 10<sup>ème</sup> mois de l'année :

- ✓ Section de fonctionnement :
  - 71 % des dépenses réalisées (951 492 €)
  - 92 % des recettes réalisées (1 228 861 €)
  
- ✓ Section d'investissement :
  - 83 % des dépenses réalisées (505 620 €)
  - 80 % des recettes réalisées (488 057 €)

Le rapporteur souligne qu'en 2016 la commune sera moins riche qu'en 2015. Il explique également qu'actuellement une étude comparative est lancée sur le renouvellement des contrats d'assurance auprès de 3 assureurs : AXA, GROUPAMA et la SMACL, et en réponse à Jocelyne LEBLOND souligne qu'il n'est pas possible de mutualiser un contrat d'assurance : incompatible avec le nombre de bâtiments, de véhicules...

F. PROT demande à « combien sera le point de sortie, s'il correspond à 90% des dépenses, c'est-à-dire 150 000 € ».

Le rapporteur souligne que les dépenses de fonctionnement ont été plus élevées cette année.

## **13. Création de l'emploi CAE emploi d'avenir pour le recrutement d'un agent d'entretien-périscolaire** (Rapporteur : D. EVRARD)

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide de créer un poste d'agent polyvalent des services entretien et périscolaire dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir », dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : agent polyvalent des services entretien et périscolaire
- Durée du contrat : 1 an, du 02 novembre 2015 au 1<sup>er</sup> novembre 2016
- Durée hebdomadaire de travail : 24h, annualisée
- Rémunération : SMIC

Le Maire est autorisé à intervenir à la signature de la convention avec la Mission Locale et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Il est précisé la répartition du temps de travail : 2 jours au restaurant scolaire, tous les soirs ménage dans les écoles, ménage de fond, travaux divers

## **14. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables** (Rapporteur : A. PRESUMEY)

Sur proposition de Madame le Receveur municipal, par courrier explicatif du 23 septembre 2015,

et considérant que les dettes sont inférieures au seuil de poursuite, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants pour des services périscolaires, de l'exercice comptable 2014 : n°46, n°73, n°131 et n°148.

Le montant total de ces titres de recette s'élève à 76,80 €.

**15. Modification temps de travail Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe  
Passage de 30/35<sup>ème</sup> à 28.5/35<sup>ème</sup>**

(Rapporteur : D. EVRARD)

Considérant la demande formulée par un agent des services entretien-périscolaire, de diminution de son temps de travail, le Conseil municipal à l'unanimité, décide de procéder à la diminution de la durée hebdomadaire du poste ci-dessous :

Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe : horaire actuel : 30 heures hebdomadaires

nouvel horaire : 28.5 heures hebdomadaires

La date d'effet de cette transformation de poste est fixée au 1<sup>er</sup> novembre 2015.

**16. Modification de la délibération n°2015-24-06/07 – vente parcelle de voirie**

(Rapporteur : D. EVRARD)

Le rapporteur rappelle à l'Assemblée délibérante que par délibération en date du 24 juin 2015, le Conseil municipal avait approuvé la vente de la parcelle de voirie, située rue de la Libération, d'une superficie de 550 m<sup>2</sup>, située à côté de la section AB n°229, à la société SCI PAJO-IMMO, pour la somme de 8 250 €.

Le rapporteur expose au Conseil municipal qu'il convient d'annuler et remplacer la délibération relative à cette vente. En effet, plusieurs modifications sont à apporter, relatives à l'acquéreur, à la superficie de la parcelle, et au prix de vente.

Avec l'accord de la société SCI PAJO-IMMO, un nouvel acquéreur s'est manifesté, la société SCI AUDELCOITIN. De plus, un document d'arpentage définitif fait apparaître une superficie réelle de 730 m<sup>2</sup> au lieu de 550 m<sup>2</sup>

Le rapporteur propose donc au Conseil municipal de valider les nouvelles conditions de vente suivantes :

- Acheteur : SCI AUDELCOITIN
- Superficie de la parcelle : 730 m<sup>2</sup>
- Montant de la vente : 10 950 € (soit 15 €/m<sup>2</sup>)

Ancienne référence cadastrale de la parcelle vendue : AB n°229

Nouvelle référence cadastrale de la parcelle vendue : AB n°360

Proposition adoptée à l'unanimité.

**17. Proposition de mise à la location  
de la Maison des associations et fixation des tarifs**

(Rapporteur : D. EVRARD)

Le rapporteur explique que la société de recrutement Adequat implanté au sein d'Amazon a sollicité la commune, pour la location d'une salle, pour organiser des demi-journées de recrutement.

Le rapporteur rappelle au Conseil municipal que le règlement intérieur de la Maison des associations, prévoit que la Maison des associations est mise à disposition des seules associations et activités organisées par la mairie ou les écoles, à l'exclusion de toutes manifestations de particuliers.

Il propose, afin de faire bénéficier à la commune de recettes nouvelles, d'autoriser la location de la grande salle de la Maison des associations, aux entreprises et associations extérieures à la commune, et d'en fixer les tarifs.

Il précise que la mairie, dans le cadre de ses activités, restera prioritaire pour l'usage de cette salle, et que toute demande de réservation, par des entreprises ou associations extérieures à la commune, sera soumise à acceptation préalable par le Maire ou un des Adjointes.

Il est proposé d'autoriser la location de la grande salle de la maison des associations (incluant le foyer-bar), au tarif suivant : 100 € la demi-journée.

La location sera possible uniquement du lundi au vendredi.

Proposition adoptée à l'unanimité.

**18. Vote des tarifs 2016**  
(Rapporteur : A. PRESUMEY)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir tous les tarifs communaux, pour l'année 2016.

**19. Versement IHTS au personnel communal**  
(Rapporteur : A. PRESUMEY)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Bénéficiaires de l'IHTS : (agents titulaires et non-titulaires de catégorie C et B répondant aux conditions réglementaires d'octroi)

<b>Filière</b>	<b>Cadre d'emploi</b>
Administrative	- adjoint administratif
Technique	- adjoint technique - agent de maîtrise
Animation	- adjoint d'animation
Médico-sociale	- agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)

**20. Devis création tranchée pour le raccordement de gaz dans la cour d'école**  
(Rapporteur : D. EVRARD)

Le rapporteur informe le Conseil municipal que dans le cadre des travaux de rénovation des logements communaux situés au-dessus de l'école primaire, il convient de réaliser des travaux de création d'une tranchée pour le raccordement au gaz, dans la cour de l'école.

Il explique que plusieurs propositions de devis relatives à ces travaux ont été étudiées.

Il propose au Conseil municipal d'accepter le devis de l'entreprise Pascal GUINOT, d'un montant de 1 371 € HT, soit 1 645.20 € TTC.

Proposition adoptée à l'unanimité.

La dépense est prévue au budget, en section d'investissement.

Le rapporteur apporte la précision suivante : il faut reprendre toute la plomberie (dissocier école et appartement).

**21. Devis pour l'achat nouvelle chaudière pour le futur logement communal**  
(Rapporteur : D. EVRARD)

Le rapporteur explique à l'Assemblée délibérante, que dans le cadre de l'aménagement du futur logement communal situé au-dessus de l'école primaire, il convient d'installer une chaudière.

Il explique que plusieurs propositions de devis relatives à cet achat ont été étudiées.

Il propose au Conseil municipal d'accepter le devis de l'entreprise LS PLOMBERIE, d'un montant de 7 952 € HT, soit 8 497,36 € TTC. Ce devis comprend la fourniture et la pose de la chaudière.

Proposition adoptée à l'unanimité.

La dépense est prévue au budget, en section d'investissement.

## **22. Décision modificative n° 4** (Rapporteur : A. PRESUMEY)

Considérant la nécessité de réajuster des crédits en section d'investissement, afin de financer plusieurs projets, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative n° 4 suivante :

Section d'investissement

Dépenses

Chap 21 « immobilisations corporelles » + 7 630 €

Article 21318 « constructions autres bâtiments publics »

Chap 23 « immobilisations en cours » - 7 630 €

Article 2315 installations, matériel et outillages techniques »

Le rapporteur précise que cela n'a aucune incidence sur le budget, qu'il s'agit d'un jeu d'écriture comptable.

## **23. Attribution subvention de fonctionnement Société de chasse** (Rapporteur : J. BONNOT)

Le rapporteur explique que c'est au cours de la réunion de signature des conventions en janvier que les dossiers de demande de subvention sont à disposition : la société de chasse n'était pas présente à cette réunion et donc n'a pas pu récupérer sa demande.

Le Maire ajoute que la présence de tous les Présidents d'association ou représentants est impérative à la signature des conventions et que dans la négative les demandes de subvention qui arriveraient après ne seront pas traitées.

Le Conseil municipal, à la majorité, accorde la subvention demandée : 90 €

Vote POUR : 8 / CONTRE : 0 / Abstentions : 10

## **24. Demande de subvention Route de Saône et Loire** (Rapporteur : D. EVRARD)

Le Maire explique que la Route de Saône & Loire a déposé une demande de subvention pour une arrivée d'étape à Lux : la participation communale s'élèverait à 2 400 €. Le Maire explique qu'au regard des associations locales il ne lui paraît pas décent de déboursier une telle somme pour une arrivée d'étape car les budgets sont de plus en plus serrés et qu'outre l'argent demandé l'organisation d'un évènement de cette taille requiert un nombre de bénévoles conséquents

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, à la majorité, décide de ne pas attribuer de subvention à la Route de Saône et Loire.

Vote POUR : 0 / CONTRE : 17 / Abstentions : 1

Avis de principe, qui n'a pas donné lieu à délibération.

## **25. Information sur les travaux de voirie en cours** (Rapporteur : G. MEDIGUE)

Le rapporteur donne les informations suivantes :

- impasse Bonnin : la réfection du mur de soutènement est finie. Mise en place d'une goulotte pour l'écoulement d'eau. Travaux pris en charge par la DRI
- rue Malatray : évolution jour après jour : les trottoirs sont faits, vendredi 27 octobre après rabotage, il est prévu une première couche d'enrobé (épaisseur 14 cm). Sur les trottoirs il sera appliqué une couche d'émulsion goudron + gravillons, 2 plateaux rehausseurs se trouvent au niveau de l'intersection rue Malatray et rue du 8 mai 1945 intersection rue R. Fèvre – rue Malatray - rue Balaÿ
- éclairage du stade d'entraînement : les mâts seront posés vendredi 30 octobre
- les travaux de mise en souterrain de câbles téléphoniques devraient être finis le 20 novembre prochain et dans la foulée les poteaux seront déposés

- travaux Impasse du Creux au fer : les travaux de changement de conduite d'eau sont achevés, le coût est pris en charge par le Grand Chalon et le raccordement avec la rue du creux au fer le 6 novembre

**26. Validation du projet de réfection de la voirie rue Raymond Balaÿ et demande de subvention au titre de la réserve parlementaire du député C. SIRUGUE**  
(Rapporteur : G. MEDIGUE)

Le rapporteur rappelle à l'Assemblée délibérante le projet de la commune de procéder à des travaux de réfection de la voirie rue Raymond Balaÿ.

Il présente un premier devis estimatif, de l'entreprise GUINOT, d'un montant de 60 467 € HT soit 72 560,40 € TTC.

Il précise qu'au vu du montant prévisionnel des travaux, il conviendra de lancer une procédure d'appel à concurrence, en procédure adaptée (MAPA).

Il explique que dans le cadre de ces travaux, la commune peut solliciter une demande de subvention, au titre de la réserve parlementaire du Député Christophe SIRUGUE.

Le Maire précise que ce projet est prévu en 2016. La réfection se fera jusqu'à l'intersection d'avec la rue Lucien Jarrot. Un appel d'offre devra être lancé entre le 15 février et le 15 mars 2016.

**27. Information enfance-jeunesse-scolaire**  
(Rapporteur : S. HUGON)

Le rapporteur donne les informations suivantes :

- centre de loisirs des vacances de la Toussaint : de bons effectifs, même niveau de fréquentation qu'en juillet, + de 20 enfants par jour.  
A ce jour, pas de retour de subventions de la CAF donc pas d'estimation possible du coût de l'accueil de loisirs.
- nouveau logiciel et problèmes rencontrés en raison du mauvais débit internet
- Conseil d'école le 6 novembre 2015
- les enfants inscrits aux NAP le vendredi participeront au Téléthon

**Informations et questions diverses**

Le Maire apporte les précisions suivantes :

- Patte d'oie Fourneret : dans le cadre des travaux du rond-point la voirie a été massacrée : il explique que le coût de la réfection s'élèverait à 11 500 € HT pris en charge par la DRI et l'entreprise COLAS + une participation communale de 5 000 € HT. Si le conseil se prononce favorablement sur cette somme, les travaux pourraient être faits d'ici la fin de l'année. Pas d'opposition du Conseil
- Information sur la subvention demandée auprès du Conseil départemental dans le cadre de l'initiative *100 projets pour l'emploi* : 15 000 € de subvention accordée, sera votée le 13 novembre prochain
- Bilan sur la réunion publique Transport urbain ligne 2 : précise qu'au cours de la réunion les échanges ont été vifs et que le Grand Chalon propose la perte d'un service : les personnes présentes étaient « remontées ». Il précise qu'au cours de cette réunion une nouvelle information a été dévoilée : la suppression du transport sur le temps méridien.  
Sevrey est dans la même démarche que Lux.  
Suite à la réunion publique il faut lancer une pétition au plus vite : le Grand Chalon devait mettre à disposition de la commune le document diffusé au cours de la réunion publique pour information des usagers : non fait à ce jour.  
Richard Geniaut précise que les arguments lancés par les usagers au cours de la réunion publique étaient imparables, que les gens n'étaient pas forcément contre une adaptation des horaires, mais malheureusement le projet de départ n'a toujours pas évolué et les usagers ne veulent pas que l'on supprime la ligne 2 au profit du transport à la demande.  
Le maire ajoute que s'il n'y a plus de transport le midi, la cantine du collège de Saint-Rémy risque de saturer et de ne pas pouvoir accueillir de nouveaux collégiens  
Mélodie Bellet ajoute qu'aucune réponse aux questions de base n'a été apportée.



En conséquence la pétition est lancée : Richard Geniaut souligne qu'il faut apporter des précisions concrètes.

- Christophe Darlet évoque le règlement de publicité à appliquer sur la commune : l'inventaire des panneaux publicitaires a été effectué. L'ensemble des panneaux risque de changer sur le territoire communal : le démontage des pré enseignes (80x100) en bord de route ou les panneaux 4x3 est en pourparlers. L'étude sera déposée auprès du Préfet qui instruira ensuite le dossier.
- Denis Evrard communique une information de la gendarmerie de Buxy sur les mesures de sécurité à appliquer du fait du changement d'heure : fermer les volets, ne rien laisser traîner dans les véhicules stationnés à proximité de cimetière
- Denis Evrard et Stéphane Hugon évoquent un courrier adressé à l'OPAC dans lequel ils relataient le mécontentement des habitants au regard de leurs conditions d'habitation. La direction de l'OPAC a répondu que des travaux seront entrepris très prochainement sur les logements de la cité Croix Blanche : rénovation complète = 36 000 € d'investissement sur chaque logement. Une concertation est prévue avec les locataires.
- Denis Evrard annonce que 2 réunions sont programmées les 20 et 27 novembre prochains en mairie avec l'EPTB, la commune et le Syndicat de la Corne pour des travaux entre la ligne SNCF et la Saône. Il précise qu'il faut rester très vigilant sur la hauteur d'eau du lac. Il demande à Alain Prémey de faire le point sur les 800 € que doit le Syndicat de la Corne à la commune
- Denis Evrard informe l'assistance de la fermeture du magasin de bricolage Monsieur Bricolage et précise que tous les employés ont été reclassés
- Denis EVRARD apporte la précision suivante sur la participation financière demandée par la commune de Saint-Rémy pour la fréquentation de la piscine par les collégiens de Lux : le tarif initial proposé de 15 € est passé à 8 € et est fixé maintenant à 2,70 € par élève.
- Denis Evrard évoque le loto du 7 novembre prochain et précise que les élus devront donner la main pour l'installation du podium, la préparation des gaufres et se rendre disponibles jusqu'à 1 heure du matin
- Le maire évoque la réunion du 15 octobre dernier avec la SEMCODA gestionnaire du projet de la maison médicale
  - La vente devrait être finalisée d'ici la fin de l'année
  - Les travaux devraient aussi démarrer d'ici la fin de l'année
  - Pose de panneau pour information corps de métier et occupants logement
  - prix de vente 2 500 € le m<sup>2</sup> à l'achat pour les professionnels, 9,50 € le m<sup>2</sup> à la location
  - la SEMCODA demande un effort à la mairie : réinvestir une partie de la TLE dans la SEMCODA
  - actuellement une seule personne a signé : Madame BOIREAU avec son projet de micro-crèche
  - il faudra organiser une réunion publique pour l'achat des appartements
- Joèle BONNOT rappelle l'exposition Jazz à la médiathèque et la soirée d'animation du 6 novembre prochain
- Denis Evrard évoque la rue Wolken qui n'a jamais été rétrocédée : il faudrait que la rue devienne domaine public (après remise en état de l'éclairage public). Actuellement, la Gendarmerie n'a aucune possibilité d'intervention.
- Denis Evrard évoque son rendez-vous avec le Directeur du magasin Leclerc de Lux :
  - Dans le cadre du loto du CCAS : don d'une valeur de 499 €
  - Dans le cadre du Téléthon : une animation dans la galerie marchande du magasin + la majeure partie des denrées alimentaires demandées offerte.

Le maire remercie Monsieur ROSENBLATT, Directeur du Leclerc de Lux.

- Alain Prémey évoque l'augmentation des taxes foncières pour certaines personnes de Lux. Certains foyers sont passés de moins de 200 € à 900 €. L'origine de cette augmentation est due à l'application de la Loi de finances 2012 élaborée sous le gouvernement Sarkozy-Fillon qui supprime la demi part des personnes veuves.
- prochaine séance du Conseil municipal : - mercredi 09 décembre 2015 à 19h30

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50**



